

SYNDICAT MIXTE DE BASSIN CEROU VÈRE Salles sur Cérou

Extrait du Registre des Délibérations

Réf : D02- 24 10 2023
Convocation : 12 10 2023

Comité Syndical du 24 octobre 2023

Annule et remplace la D02-24 10 2023 à la suite d'une erreur matérielle (erreur de frappe). Le flux budgétaire scellé dématérialisé est correct et ne fera pas l'objet d'un autre renvoi

Objet : DM2023-001

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre octobre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session publique à la Salle rurale de Salles, sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers titulaires en exercice :	26
Nombre de membres titulaires présents :	17
Nombre de membres suppléants présents :	03
Nombre de pouvoir donné :	01

Présents :

Madame MOULIADE Régine,
Messieurs BONNET Michel, ALMAYRAC Jean-Jacques, COUGOUREUX Rolland, SOUYRI Joël, VIGROUX Didier, BARRAU Jean-Louis, MARTY Denis, VERGNES Philippe, JONGBLOET François, BRIERE Alex, MALET Christian, PUECH Christian, BOHERE Jean-Christian, TRESSOLS Bernard, ESCOUTES Jean-Marc, DOUZIECH Florent

Pouvoirs : Mme SOULIE Christiane donne pouvoir à Mme MOULIADE Régine

Absents :

Absents Excusés : REDO Aline, SCHULTHEISS Pierre, PAILLAS Pierre, DALMAYRAC Gilbert, VALIERE Jean-Paul, AZAM Rolande, HERIN Christophe, RUFFEL Francis

Secrétaire de séance élu : M. VERGNES Philippe

Intervenants : M. VERGNES Laurent (SMBCV), Mme. ROMEO Aline (SMBCV), Mme COUPIAC Clotilde (SMBCV)

Le Président expose aux membres du comité syndical qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative en accord avec le SGC d'Albi afin de régulariser les amortissements des subventions d'investissement perçues en 2021 et 2022. La Décision Modificative suivante est proposée :

Décision modificative N°20233-001

Dépenses	Fonct	Invt
040/13911		1 827,14 €
040/13912		- €
040/13913		4 007,50 €
040/13918		3 739,50 €
O23	9 574,14 €	
Total	9 574,14 €	9 574,14 €

Recettes	Fonct	Invt
777/042	9 574,14 €	
O21		9 574,14 €
Total	9 574,14 €	9 574,14 €

**Le Conseil syndical après en avoir délibéré,
Accepte à l'unanimité la décision modificative présentée ci-dessus.**

La séance est levée à 21h 00

Fait et délibéré en séance, le 24 octobre 2023

Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Président
M. PUECH Christian

Le secrétaire, Philippe VERGNES



SYNDICAT MIXTE DE BASSIN
CEROU-VERE
Plateau de la gare
81640 SALLES SUR CEROU
Tél. 05 63 36 45 58



Publiée le :
Transmise au Représentant de l'Etat le :

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre figurent les signatures des membres présents.
Certifié exécutoire par affichage et envoi en Préfecture